

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 417

3 mars 2011

SOMMAIRE

Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	20015	Investment Select II S.à r.l.	20016
Allegoria S.à r.l.	20015	LONDON GROUP Expansion One S.A.	20013
Aphilion SIF	20015	Maelys S.A.	20013
Argolux GmbH	20015	Marriott ECP GP S.à.r.l.	19999
AXA Luxembourg Fund	19993	Marriott ECP LP I S.à.r.l.	20002
Balkan Ice Cream Holding S.A.	19991	Marroni Finances Holding S.A.	19988
Boaz Private Equity Holdings	19998	Marroni Finances SPF S.A.	19988
Building and Office Investment S.A.	19994	Monier Finance S.à r.l.	19990
Commerzbank Derivative Funds Solutions S.A.	20012	Montgomery Investment Co S.A.	19972
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.	20001	New Jersey S.A.	19987
Coral Luxco S.à r.l.	20010	Nima Finance S.A.	20014
C.P. & Partners, S.e.n.c.	20011	Oscar Private S.A. SPF	19989
Cuzinco S.A.	19990	Payment Solutions Group Luxembourg S.à r.l.	19975
Dahlia B SICAR S.C.A.	20016	Pixel S.A.	19988
Delta Perspectives	20011	Po Invest 2 S.A.	20014
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	19994	Reactor 7 Sicav	19996
Di Cato Promotions s.à r.l.	19970	Requi Sàrl	19998
Domac S.A.	20010	Riadco S.A.	19997
Dover Luxembourg Finance Sàrl	19995	R&R Ice Cream S.à r.l.	20004
E.C. Holdings S.A.	20012	Samorfin S.A.	19998
Europa Maidstone S.à r.l.	19995	San Carlos Systems S.A.	20010
Finstone Realty S.A.	20011	Sky Sign S.A.	19977
Freemont Holdings S.A.	20013	SNG Global S.A.	19997
Golf & Leisure Enterprises International S.A.	20012	Sociolab International S.à r.l.	20007
Gridway S.A.	20016	Talerion Holding S.A.	20014
Hottinger & Cie	19995	Timon S.à r.l.	19980
IBC Lux Sàrl	20016	Transatlantic Equity S.A.	19989
International Research and Development (Luxembourg) S.A.	19996	United Bargain Société de Participations S.A.	19990
		Van Neulen & Schmit S.A.	19984

Di Cato Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 157.743.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean DI CATO, ingénieur-entrepreneur, demeurant à L-9122 Schieren, 15, rue de la Gare;
2. Madame Nicole THINNES, employée, épouse de Monsieur Jean DI CATO, demeurant à L-9122 Schieren, 15, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «DI CATO PROMOTIONS s. à r. l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Schieren.

Il peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Ces parts ont été entièrement souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean DI CATO, préqualifié,	50 parts
2. Madame Nicole THINNES, préqualifiée,	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (€ 900,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean DI CATO préqualifié. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. DI CATO, N. THINNES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000678/125.

(11000061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Montgomery Investment Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 157.756.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt décembre.

Pardevant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Nicholas MARTIN, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernsey (Grande-Bretagne), domicilié à 1 rue Neuf Ville, F-54730 Gorcy, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MONTGOMERY INVESTMENT CO S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la réception de redevances, la détention, la vente, l'utilisation, la location ou la sous-location de propriétés intellectuelles sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces propriétés intellectuelles.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par MILLE (1000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31.-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois d'avril à 12 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription - Libération

Le comparant déclare que les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Nicholas MARTIN, prénommé, MILLE ACTIONS	1.000
TOTAL: MILLE ACTIONS	1.000

et que ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est appelé à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016: Monsieur Nicholas MARTIN, prénommé.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

La société Coficom Trust S.à r.l., immatriculée au RCS sous le numéro B 153 931 et dont le siège social est sis à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

4. Le siège social de la société est fixé à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: N. MARTIN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000821/137.

(110000869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Payment Solutions Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 59.220.841,98.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.230.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Payment Solutions Group Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 59,220,841.98, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.230 (the "Company").

The Company has been incorporated on November 10, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on December 3, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2359.

There appeared C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of an amount of USD 645,994,953.60 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 148.895 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 447,186 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of C&E Holdings Luxembourg S.à r.l. as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 148.895, as liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which is validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about EUR two thousand one hundred Euros (2,100.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Payment Solutions Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 59.220.841,98 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.230 (la «Société»).

La Société a été constituée le 10 novembre 2009, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 3 décembre 2009 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2359.

A comparu

C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 645.994.953,60 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.895 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 447.186 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de C&E Holdings Luxembourg S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

19977

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.895, en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cent Euros (2.100.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58949. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000847/128.

(11000852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Sky Sign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.857.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of SKY SIGN S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.857 (the Company). The Company has been incorporated on December 22nd, 1998 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 181 of March 18th, 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 26th, 2003 pursuant to a deed of the same notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1139 of October 31st, 2003.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand DUC, assistant, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de SKY SIGN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.857 (la Société). La Société a été constituée

le 22 décembre 1998 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°181 du 18 mars 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 26 septembre 2003 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1139 du 31 octobre 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

I. L'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre de ses actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à L'Actionnaire Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: B. Duc, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59085. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé) p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000898/143.

(110000857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Timon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.752.

—
STATUTES

In the year two thousand ten,
on the sixteenth of December.

Before us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

PHILOTUS HOLDINGS LIMITED, with registered office in Souliou, 14, Aglantzia, P.C. 2102, Nicosia, Cyprus,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in L-1653 Luxembourg,
2, avenue Charles de Gaulle,
by virtue of a proxy dated 09 December 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such proxy holder of the appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "TIMON S.à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) corporate units with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act individually on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on first January and ends on 31 December of each year.

Art. 16. Every year on 31 December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2011.

Subscription and Payment

The 20,000 (twenty thousand) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, PHILLOTUS HOLDINGS LIMITED, with registered office in Souliou, 14, Aglantzia, P.C. 2102, Nicosia, Cyprus, predesignated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) as was certified to the notary executing this deed

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at thousand euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

1. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, born on 8 June 1969 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, born on 22 April 1959 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said proxyholder of the person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder of the person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

PHILOTUS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Souliou, 14, Aglantzia, P.C. 2102, Nicosie, Chypre, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 9 décembre 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «TIMON S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 20.000.- (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants ou plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, PHILLOTUS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Souliou, 14, Aglantzia, P.C. 2102, Nicosie, Chypre, prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de USD 20.000.- (vingt mille dollars américains) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts. Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. PONSARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16332. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011000926/209.

(110000772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Van Neulen & Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 157.762.

STATUT

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

1.- Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val sainte Croix.

2.- La société anonyme «EXCELIANCE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.412,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VAN NEULEN & SCHMIT S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la consultance dans le domaine de l'informatique ainsi que la prestation de services dans ce domaine.

Elle a également pour objet le commerce de tout matériel informatique.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers nus ou meublés situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle aura en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle aura également pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur de droit de propriété intellectuelle (brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèles...).

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Le premier Président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 12. La société se trouve engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, soit par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

En cas d'administrateur unique, la Société sera engagée envers les tiers, en toutes circonstances, par la seule signature de son administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le second mardi du mois de mai à quinze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires.

Art. 19. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 2012.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé, Cinq cent actions	500
2.- «EXCELIANCE S.A.», prénommé, Cinq cent actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des Administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés Administrateurs:

a) Monsieur Nicolas FIRMINHAC, consultant informatique, né le 27 février 1977 à PARIS (France), demeurant à 3, Rue Madeleine à F-91560 CROSNE;

b) Monsieur Vincent MIRONNEAU, consultant informatique, né le 27 novembre 1959 à PARIS (France), demeurant à 10, place Gabriel Péri à F92270 BOIS COLOMBES;

c) Monsieur Alexandre CAO, consultant informatique, né le 3 juillet 1975 à SAIGON (Vietnam), demeurant à 24, Rue Coriolis à F-75012 PARIS.

2.- Le nombre des Commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé Commissaire aux comptes:

"LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 83.827.

3.- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Nicolas FIRMINHAC, prénommé.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

5.- Le siège social est établi à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, Rue du Fossé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 décembre 2010. Relation: RED/2010/1913. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000940/173.

(11000901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

New Jersey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.745.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie exceptionnellement en date du 7 décembre 2010, que:

1. Les actionnaires acceptent les démissions au 7 décembre 2010 de Messieurs Robert Jan Schol, Jorge Pérez Lozano et Paul van Baarle de leur fonction d'administrateurs de la Société.

2. Les actionnaires ont décidé de nommer en tant qu'administrateurs de la Société en remplacement de Messieurs Robert Jan Schol, Jorge Pérez Lozano et Paul van Baarle, pour une durée courant du 7 décembre 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Peter Dickinson, né le 01/03/1966 à Nuneaton (Royaume Uni), demeurant professionnellement au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,

- Madame Geneviève Blauen-Arendt, née le 28/09/1962 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, et

- Monsieur James Saout, né le 11 octobre 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), demeurant professionnellement au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010172700/26.

(100199684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Marroni Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Marroni Finances Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 2010

Les mandats d'Administrateur de:

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016;

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Certifié sincère et conforme

MARRONI FINANCES SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172259/25.

(100199951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 66.434.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 novembre 2010 à Luxembourg.

Résolutions:

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reconduire le mandat d'administrateur de:

- M. Per Evert Anderson, né à VI Stockholm (Suède), le 16 mai 1954, demeurant à 19 Mayis Mah, Mumcu Sok, Mumcu Apt No 7 Kat 4 D 11, 34360 Sisli Istanbul, Turkey;

- M. John Nordlund, né à Engelbrekt (Suède), le 27 décembre 1949, Hovslagargatan 5, III, SE-103 22 Stockholm (Suède);

- M. Per-Eric Andersson, né à Frustuna (Suède), le 28 juillet 1954, demeurant à L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Il a été décidé de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de M. Per Evert Anderson, né à VI Stockholm (Suède), le 16 mai 1954, demeurant à 19 Mayis Mah, Mumcu Sok, Mumcu Apt No 7 Kat 4 D 11, 34360 Sisli Istanbul, Turkey jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reconduire le mandat de commissaire de la société "KOBU S.à r.l", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

PIXEL S.A.

Per Evert ANDERSON

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010172724/29.

(100199815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Oscar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.142.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: OSCAR PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172709/22.

(100199703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Transatlantic Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 19.557.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 03 décembre 2010

- M. Romain KETTEL, demeurant professionnellement à Luxembourg est reconduit dans son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.03.2011.

- Monsieur André PIPPIG, demeurant professionnellement à Luxembourg est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.03.2011.

- Madame Paule KETTEL-STRENG, demeurant professionnellement à Luxembourg est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.03.2011.

- La société SWL S. à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est renouvelée dans son mandat de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée ordinaire approuvant les comptes au 31.03.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010172414/20.

(100199804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

United Bargain Société de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.035.

—
Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: UNITED BARGAIN SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172762/22.

(100199693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016362/10.

(110019582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.846.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 16 novembre 2010:

En date du 16 novembre 2010, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée pour la période d'un an:

- Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN, né le 27 janvier 1970 à Eutin, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Kathrin AIGNER, née le 12 mars 1970 à Munich, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Madlen SCHWING, née le 2 octobre 1981 à Erlenbach, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Jörg WITTIG, né le 27 septembre 1975 à Stuttgart, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg;

Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction de "délégué": signature conjointe à deux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Monier Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010173093/25.

(100200276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Balkan Ice Cream Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 49.678.

In the year two thousand and ten, on the second day of December,

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Nestlé Hellas Ice Cream S.A., a Greek public limited company with address at 3, Kerkyras Str. 17778 Tauros, Athens, Greece, registered in "Register of Societies Anonyms", under the number 10119/01/8/86/279(7) (the "Shareholder"),

here represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of Balkan Ice Cream Holding S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) having its registered office at 15, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B number 49.678, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing at Mersch, on the 23rd of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 281 of March 15th, 2003, (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Appointment of KPMG AUDIT SARL as auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with effect as from June 16th, 2010;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of liquidators;

4. Determination of the powers of the liquidators;

5. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to appoint, with effect as from June 16th, 2010 and until the general meeting of the Company having to consider the annual accounts of the Company for the financial year ended December 31st, 2010, KPMG AUDIT, with address at 9, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as auditor of the Company (Réviseur d'entreprises agréé).

Second resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation (voluntary winding-up) of the Company (the "Liquidation").

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to appoint the Shareholder as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Fourth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED:

(i) to grant to the Liquidator power to perform the Liquidation operations and to represent the Company within the framework of the Liquidation operations;

(ii) to authorize the Liquidator to value the whole or the part of the Company's non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that it distributes such assets accordingly;

(iii) to fully empower the Liquidator as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law");

(v) to authorize the Liquidator to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Shareholder in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;

(vi) to authorize the Liquidator to accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Shareholder;

(vii) to authorize the Liquidator to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

(viii) to exempt the Liquidator from drawing up an inventory and to authorize it to refer to the books of the Company; and

(ix) to authorize the Liquidator to freely delegate, under its own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Parent Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Nestlé Hellas Ice Cream S.A., une société anonyme de droit grec, établie au 3, Kerkyras Str. 17778 Tauros, Athènes, Grèce, immatriculée au "Register of Societies Anonyms", sous le numéro 10119/01/8/86/279(7) (l' "Associée").

ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des actions représentant l'entière du capital social de la société Balkan Ice Cream Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège sociale au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.678, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 30 mars 1995 (la "Société");

(ii) Que l'agenda de la présente assemblée, dont elle ont été préalablement informé, est le suivant:

1. Nomination de KPMG AUDIT SARL en tant que réviseur d'entreprises agréée de la société à compter du 16 juin 2010;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Désignation de liquidateurs;

4. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;

5. Divers.

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL EST DECIDE de nommer, avec effet à compter du 16 juin 2010 et jusqu'à l'assemblée générale de la Société devant considérer les comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, KPMG AUDIT, avec adresse au 7, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises agréée.

Deuxième résolution

IL EST DECIDE de prononcer la dissolution volontaire ainsi que la liquidation volontaire de la Société (la "Liquidation").

Troisième résolution

IL EST DECIDE de désigner l'Associé en qualité de liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Quatrième résolution

IL EST DECIDE:

(i) de donner un pouvoir individuel au Liquidateur aux fins d'accomplir les opérations de Liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de Liquidation;

(ii) d'autoriser le Liquidateur à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquidés de la Société en vue de leur distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;

(iii) de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi");

(iv) d'autoriser le Liquidateur à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;

(v) d'autoriser le Liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé;

(vi) d'autoriser le Liquidateur à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

(vii) d'exonérer le Liquidateur de dresser un inventaire et de l'autoriser à se référer aux livres de la Société; et

(viii) d'autoriser le Liquidateur à librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de leurs pouvoirs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F.DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 08 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001615/137.

(110000917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.225.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2010.

Pour AXA LUXEMBOURG FUND

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011016684/14.

(110019440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société

Madame Marie BOURLOND, Administrateur de la société

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174235/21.

(100199827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

La composition du Conseil d'administration de la banque a changé comme suit:

- non-remplacement de Monsieur Joseph Mertz, administrateur représentant du personnel, parti en préretraite-ajustement, en date du 1^{er} octobre 2010

- remplacement de Monsieur Jean Duschène, administrateur représentant du personnel, parti en préretraite légale, en date du 29 octobre 2010, par Monsieur Fernand Welschbillig, administrateur représentant du personnel, avec échéance de mandat à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

La composition actuelle du Conseil d'administration de Dexia BIL se présente comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
François Narmon	Président	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Gaston Schwertzer	Vice-président	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Frank Wagener	Administrateur-délégué	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Stefaan Decraene	Administrateur	44 boulevard Pachéco B-1000 Bruxelles
Fernand Fischer	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Pierre Mariani	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Luc Onclin	Administrateur	44 Suikerbergstraat B-1700 Sint-Martens-Bodegem
Philippe Rucheton	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Serge Schimoff	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
René Steichen	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Donny Wagner	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Fernand Welschbillig	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Charlotte Lies

Manager / Senior Director

Référence de publication: 2010174242/33.

(100199713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Europa Maidstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.275.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 16 décembre 2010 que:

1. la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., dont le siège social est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé deux cent neuf mille dix-neuf (209,019) parts sociales A de la Société qu'elle détenait, à Hawk Property Unit Trust agissant par Mourant & Co. Trustees Limited et Mourant Property Trustees Limited, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX (ci-après "Hawk Property Unit Trust"),

2. la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE III - N°2 S.à r.l., dont le siège social est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé une (1) part sociale A de la Société qu'elle détenait, à Hawk Property Unit Trust, précitée,

3. la société de droit anglais SCOOP AM LLP, ayant son siège social au 128, Buckingham Palace Road, SW1W 9SA Londres, a cédé quatre mille sept cent trente (4,730) parts sociales B de la Société qu'elle détenait, à Hawk Property Unit Trust, précitée.

De sorte que suite à ces transferts, Hawk Property Unit Trust, précitée, détient désormais deux cent neuf mille vingt (209,020) parts sociales A et quatre mille sept cent trente (4,730) parts sociales B de la Société.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010174245/26.

(100199721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Dover Luxembourg Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016365/10.

(110019198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Hottinger & Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.692.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir:

M. HOTTINGER Frédéric 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

M. SCHMITT Alex 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg,

M. PLAYE Michel 14, rue Alphonse Haussaire F-95880 Enghien les Bains,

M. AUF DER MAUR Jörg 30, Schutzensgasse CH-8001 Zurich,

M. ROZENCWAJG Elo 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

ainsi que le mandat d'Administrateur Délégué de M. ROZENCWAJG Elo 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide la confirmation du mandat du Réviseur d'Entreprise, Price Waterhouse Coopers jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2010

Unique résolution

L'assemblée générale approuve la nomination de Monsieur BOWDLER-RAYNAR Jonathan domicilié au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au poste d'Administrateur.
jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

M. Tanguy de Foestraets
Membre du Comité Exécutif

Référence de publication: 2010174255/28.

(100199821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

International Research and Development (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 16.291.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174259/21.

(100199813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Reactor 7 Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.502.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 juin 2010

L'assemblée générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir:
Monsieur Laurent Guimard demeurant au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Monsieur Elo Rozencwajg demeurant au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Monsieur Laurent Pichonnier demeurant au 52, rue Michel Welter L- 2730 Luxembourg
Monsieur Franck Nogues demeurant au 95, corniche Kennedy F-13007 Marseille,
ainsi que le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprise, Price Waterhouse Coopers,
jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2010

L'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination des deux nouveaux administrateurs à savoir:

Monsieur Stéphane Ceaux-Dutheil, dirigeant, né le 6 janvier 1971 à Tulle (France), domicilié au 12, passage de la Folie Renault F-75011 Paris,

Monsieur Jean-Pierre De Clercq, directeur, né le 10 janvier 1960 à Etterbeek (Belgique), domicilié au 45, chemin de l'Herbe B-1325 Donlez

jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Elo Rozencwajg / Laurent Guimard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010174287/25.

(100199823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Riadco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.906.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

Madame Marie BOURLOND, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour: RIADCO S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174288/21.

(100199805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

SNG Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.318.

—
Les actionnaires du SNG GLOBAL SA qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 14 décembre 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté les démissions de Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, et Graf Alexander zu Stolberg-Stolberg, demeurant à rue du Monastère 22, B-1000 Bruxelles, comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Baron Ferdinand de Broich, demeurant à 33 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et Madame Jacqueline Florin de Duikingberg, demeurant à rue du Monastère, B-1000 Bruxelles, comme administrateurs de la société pour 6 ans. Ses mandats expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Troisième résolution

Ont accepté la démission de et Graf Alexander zu Stolberg-Stolberg, demeurant à rue du Monastère 22, B-1000 Bruxelles, comme administrateur-délégué de la société.

Quatrième résolution

Ont désigné Baron Ferdinand de Broich, demeurant à 33 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, comme administrateur-délégué de la société.

SNG GLOBAL SA

Signature

Référence de publication: 2010174291/25.

(100199960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Samorfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.252.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale

En date du 23 décembre 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Alex Schmitt, demeurant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
- Monsieur Raffaello Rossi, demeurant professionnellement au 1, Via dei Mille, I-00185 Rome, Italie;
- Monsieur Roberto Amodei, demeurant professionnellement au 1, Via dei Mille, I-00185 Rome, Italie.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, demeurant professionnellement au 45-27, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010174311/21.

(100200398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.128.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ Private Equity Holdings

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011016694/14.

(110019438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Requi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 105.861.

AUSZUG

Es ergeht aus einer Urkunde betreffend Übertragung von Gesellschaftsanteilen, aufgenommen von Notar Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz zu Ettelbrück, am 17. November 2010, einregistriert in Diekirch am 19. November 2010, DIE/2010/11342,

der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "REQUI S.à r.l." mit Sitz zu L-9759 Knaphoscheid, Duerfstrooss 11, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Roger Arrensdorff, mit Amtssitz in Mondorf, am 10. Januar 2005, veröffentlicht im Memorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 486 vom 24. Mai 2005, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter Nummer B105.861,

dass Herr Etienne ROSSLER, Privatbeamter, geboren am 23.11.1971 in Wiltz, wohnhaft zu L-9759 Knaphoscheid, Duerfstrooss 11, alle HUNDERT (100) Anteile der Gesellschaft REQUI S.à r.l. besitzt, und Frau Beate SCHOOF Tierärztin, geboren am 23. März 1971 in Heide (D), wohnhaft in L-5752 Frisange, 1, Schumanswee nicht mehr Teilhaberin der Gesellschaft ist.

Ettelbrück, den 23. Dezember 2010.
FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG
Pierre PROBST
Der Notar

Référence de publication: 2011000004/23.

(100199501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Marriott ECP GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.250,84.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.104.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December,
Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

International Hotel Licensing Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.136, (the "Shareholder"),

here represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of Marriott ECP GP S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.104, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 4th of August 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1359 of December 9th, 2005, (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of liquidators;
3. Determination of the powers of the liquidators;
4. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation (voluntary winding-up) of the Company (the "Liquidation").

Second resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to appoint the Shareholder as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED:

(i) to grant to the Liquidator power to perform the Liquidation operations and to represent the Company within the framework of the Liquidation operations;

(ii) to authorize the Liquidator to value the whole or the part of the Company's non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that it distributes such assets accordingly;

(iii) to fully empower the Liquidator as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law");

(v) to authorize the Liquidator to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Shareholder in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;

(vi) to authorize the Liquidator to accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Shareholder;

(vii) to authorize the Liquidator to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

(viii) to exempt the Liquidator from drawing up an inventory and to authorize it to refer to the books of the Company; and

(ix) to authorize the Liquidator to freely delegate, under its own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Parent Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

International Hotel Licensing Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.136 (l' «Associée»).

ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière du capital social de la société Marriott ECP GP S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.104, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 9 décembre 2005 (la "Société");

(ii) Que l'agenda de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informé, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation de liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Divers.

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL EST DECIDE de prononcer la dissolution volontaire ainsi que la liquidation volontaire de la Société (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

IL EST DÉCIDE de désigner l'Associée en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

IL EST DÉCIDE:

(i) de donner un pouvoir individuel au Liquidateur aux fins d'accomplir les opérations de Liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de Liquidation;

(ii) d'autoriser le Liquidateur à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquides de la Société en vue de leur distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;

(iii) de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

(iv) d'autoriser le Liquidateur à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;

(v) d'autoriser le Liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé;

(vi) d'autoriser le Liquidateur à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

(vii) d'exonérer le Liquidateur de dresser un inventaire et de l'autoriser à se référer aux livres de la Société; et

(viii) d'autoriser le Liquidateur à librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de leurs pouvoirs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001839/126.

(110000948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011011851/22.

(110013426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Marriott ECP LP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.250,84.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.105.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December,

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

International Hotel Licensing Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.136, (the "Shareholder"),

here represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of Marriott ECP LP I S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.105, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 4th of August 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1359 of December 9th, 2005, (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of liquidators;
3. Determination of the powers of the liquidators;
4. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation (voluntary winding-up) of the Company (the "Liquidation").

Second resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to appoint the Shareholder as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED:

(i) to grant to the Liquidator power to perform the Liquidation operations and to represent the Company within the framework of the Liquidation operations;

(ii) to authorize the Liquidator to value the whole or the part of the Company's non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that it distributes such assets accordingly;

(iii) to fully empower the Liquidator as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law");

(v) to authorize the Liquidator to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Shareholder in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;

(vi) to authorize the Liquidator to accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Shareholder;

(vii) to authorize the Liquidator to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

(viii) to exempt the Liquidator from drawing up an inventory and to authorize it to refer to the books of the Company; and

(ix) to authorize the Liquidator to freely delegate, under its own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Parent Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

International Hotel Licensing Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.136 (l'«Associée»).

ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé actuel unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière part du capital social de la société Marriott ECP LP I S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.105 (la "Société");

(ii) Que l'agenda de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informé, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation de liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Divers.

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL EST DECIDE de prononcer la dissolution volontaire ainsi que la liquidation volontaire de la Société (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

IL EST DECIDE de désigner l'Associée en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

IL EST DECIDE:

(i) de donner un pouvoir individuel au Liquidateur aux fins d'accomplir les opérations de Liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de Liquidation;

(ii) d'autoriser le Liquidateur à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquides de la Société en vue de leur distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;

(iii) de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

(iv) d'autoriser le Liquidateur à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;

(v) d'autoriser le Liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé;

(vi) d'autoriser le Liquidateur à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

(vii) d'exonérer le Liquidateur de dresser un inventaire et de l'autoriser à se référer aux livres de la Société; et

(viii) d'autoriser le Liquidateur à librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de leurs pouvoirs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001840/122.

(110001071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

R&R Ice Cream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.452.652,50.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.019.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of R&R Ice Cream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.019 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1325 dated 28 June 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 25 June 2010 pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2110 dated 7 October 2010.

The Meeting is opened with Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as Secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The name of the shareholders present or represented (the Shareholders) and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. This list and the powers of attorney, after having been signed by the proxyholders of the shareholders and the members of the bureau, will remain attached to the present minutes.

II. This attendance list shows that all the shares representing the entire share capital are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the Shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1) Waiver of convening notices.

2) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 59,267.50 (fifty-nine thousand two hundred and sixty-seven euro and fifty cents) so as to bring it from its current amount of EUR 1,511,920 (one million five hundred and eleven thousand nine hundred and twenty euro) represented by 1,209,536 (one million two hundred and nine thousand five hundred and thirty-six) shares having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, to the amount of EUR 1,452,652.50 (one million four hundred and fifty-two thousand six hundred and fifty-two euro and fifty cents) by way of the cancellation of an aggregate of 47,414 (forty-seven thousand four hundred and fourteen) shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. and Ice Cream.

3) Amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital decrease adopted under item 2) above.

4) Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

5) Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholders, have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 59,267.50 (fifty-nine thousand two hundred and sixty-seven euro and fifty cents) so as to bring it from its current amount of EUR 1,511,920 (one million five hundred and eleven thousand nine hundred and twenty euro) represented by 1,209,536 (one million two hundred and nine thousand five hundred and thirty-six) shares having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, to the amount of EUR 1,452,652.50 (one million four hundred and fifty-two thousand six hundred and fifty-two euro and fifty cents) by way of the cancellation of an aggregate of 47,414 (forty-seven thousand four hundred and fourteen) shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. and Ice Cream as follows:

- 22,614 shares held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l.;
- 24,799 shares held by OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.; and
- 1 share held by Ice Cream.

The Shareholders acknowledge that following such cancellation, the number of shares held by OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. and Ice Cream in the Company is as follows:

- OCM Luxembourg POF III S.à r.l.	368,509 shares
- OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	268,384 shares
- Ice Cream	0 share

Third resolution

The Shareholders resolve to amend Article 5.1 of the Articles, which shall henceforth now read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at one million four hundred and fifty-two thousand six hundred and fifty-two euro and fifty cents (EUR 1,452,652.50), represented by one million one hundred and sixty-two thousand one hundred and twenty-two (1,162,122) shares having a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,300.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de R&R Ice Cream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.019 (la Société), constituée le 5 mai 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1325 du 28 juin 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juin 2010 suivant un acte du même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2110 du 7 octobre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire, Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur, Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. Le nom des associés présents ou représentés (les Associés) ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des associés et les membres du Bureau, resteront annexées au présent acte.

II. Cette liste de présence indique que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée permettant ainsi à l'Assemblée de délibérer valablement sur tous les sujets de l'ordre du jour connu des Associés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux formalités de convocation.

2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 59.267,50 (cinquante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.511.920 (un million cinq cent onze mille neuf cent vingt euros) représenté par 1.209.536 (un million deux cent neuf mille cinq cent trente-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, à un montant de EUR 1.452.652,50 (un million quatre cent cinquante-deux mille six cent cinquante-deux euros et cinquante centimes) par l'annulation d'un total de 47.414 (quarante-sept mille quatre cent quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. et Ice Cream.

3) Modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 2) ci-dessus.

4) Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

5) Divers.

Alors, par conséquent, les Associés, agissant par le biais de leurs mandataires, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 59.267,50 (cinquante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.511.920 (un million cinq cent onze mille neuf cent vingt euros) représenté par 1.209.536 (un million deux cent neuf mille cinq cent trente-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, à un montant de EUR 1.452.652,50 (un million quatre cent cinquante-deux mille six cent cinquante-deux euros et cinquante centimes) par l'annulation d'un total de 47.414 (quarante-sept mille quatre cent quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. et Ice Cream de la manière suivante:

- 22.614 parts sociales détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l.;
- 24.799 parts sociales détenues par OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.; et
- 1 part sociale détenue par Ice Cream.

Les Associés prennent acte que suite à cette annulation, le nombre de parts sociales détenues par OCM Luxembourg POF III S.à r.l., OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. et Ice Cream est le suivant:

- OCM Luxembourg POF III S.à r.l. 368.509 parts sociales
- OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. 268.384 parts sociales
- Ice cream 0 part sociale

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante-deux mille six cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (EUR 1.452.652,50) représenté par un million cent soixante-deux mille cent vingt-deux (1.162.122) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des coûts, dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte est estimés à environ EUR 1.300.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57110. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002568/171.

(110002141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Sociolab International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.819.

— STATUTS

L'an deux mille dix,

Le vingt décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Abdallah GNABA, gérant de sociétés, né à Besançon (France), le 25 juin 1972, demeurant à L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'organisation et la conduite de colloques, de conférences, de congrès tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; elle a aussi pour objet les travaux d'édition ainsi que toutes activités d'études, de conseil, de formation, de coaching et d'assistance dans les domaines des sciences sociales, de la vente, de la communication, du management, du marketing et du merchandising.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SOCIOLAB INTERNATIONAL S.à r.l. ", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,00), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les trois mille (3.000) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Abdallah GNABA, prénommé.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par l'apport en nature décrit ci-après:

Description de l'apport

Monsieur Abdallah GNABA, prénommé, déclare libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature portant sur quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (4.999) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français «SOCIOLAB», ayant son siège social à F-75020 Paris, 7, rue du Soleil, et constituée avec un capital social de cinq mille euros (EUR 5.000,00) divisé en cinq mille (5.000) parts sociales, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 508.816.196.

Le montant total de l'apport est évalué entre trois cent mille euros (EUR 300.000,00) et trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,00).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée et une déclaration émise en date du 30 septembre 2010 par Maître Xavier CANIS, avocat à la Cour de Paris, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 74, avenue Kléber, attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle, lesquels documents resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Abdallah GNABA, prénommé, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des parts sociales apportées et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- le transfert des parts sociales est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la convention d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les États respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le souscripteur déclare (i) que l'apport a été fait sur la base d'un contrat d'apport en nature de parts sociales en date du 30 septembre 2010, dans lequel Monsieur Abdallah GNABA, prénommé, a conclu d'apporter les parts sociales de «SOCIOLAB», (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Abdallah GNABA, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains.

Déclaration:

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Gnaba, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 57705. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002600/125.

(110002352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

San Carlos Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 126.197.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 janvier 2011 que:

Ont été renommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles DURO;
- Maître Marianne GOEBEL;
- Maître Karine MASTINU.

A été renommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- Fiduciaire Grand-ducale S.A.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011011938/23.

(110013077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Coral Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.989.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises par écrit par l'associé unique de la Société (en liquidation) le 30 décembre 2010

L'associé unique de la Société a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et a constaté que toutes les dettes de la Société ont été payées et que toutes les distributions ou provisions nécessaires ont été effectuées.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 30 décembre 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pendant une période de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coral Luxco S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011012437/21.

(110013217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Domac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R.C.S. Luxembourg B 95.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016373/10.

(110019249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

C.P. & Partners, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 158.229.

Extrait de l'acte constitutif d'une Société en nom collectif

Le siège social de la société est établi à L - 8832 Rombach-Martelange, 20 route de Bigonville. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société a pour objet la prestation de services administratifs, incluant la rédaction de divers courriers ou textes, gestion des agendas, prises de rendez-vous, etc. et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a été constituée pour une durée indéterminée.

Le capital social de la société est fixé à cinq cents Euros (500.00 Euros).

Les associée sont au nombre de deux:

1. Monsieur Christian LATOUR, (employé), demeurant à Freylange, 9 A, Gillen, B - 6700 ARLON (1955 08 22 434)
2. Madame Pascale STERNON (sans profession), demeurant rue des Eaux Bonnes, 20, B - 6860 LOUFTEMONT (1962 11 25 489)

Monsieur Christian LATOUR, (employé), demeurant à Freylange, 9 A, Gillen, B -6700 ARLON (1955 08 22 434) est désigné gérant de la société.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le 15 janvier 2011 et finit le 31 décembre 2011.

Rombach-Martelange, le 15 janvier 2011.

Latour Christian / STERNON Pascale.

Référence de publication: 2011012432/27.

(110013624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Delta Perspectives, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 95, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.398.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011016371/11.

(110019356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.461.

Le bilan de la société au 31/11/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011016402/12.

(110019444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Commerzbank Derivative Funds Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderungen im Verwaltungsrat und in der täglichen Geschäftsführung mit:

Durch Beschluss der Außerordentlichen Generalversammlung vom 19.01.2011 ist die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft von sechs auf sieben erhöht und Herr Thomas Meyer zu Drewer, geboren am 10.05.1960 in Deutschland, mit dienstlichem Sitz in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt worden. Das Mandat endet mit der Ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 19.01.2011 ist Herr Thomas Meyer zu Drewer, geboren am 10.05.1960 in Deutschland, mit dienstlichem Sitz in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg mit der täglichen Geschäftsführung betraut worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19.01.2011.

Für die Richtigkeit

Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2011012441/21.

(110013662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Golf & Leisure Enterprises International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.743.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: GOLF & LEISURE ENTERPRISES INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011012458/22.

(110013548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

E.C. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011016378/11.

(110019679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LONDON GROUP Expansion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 91.970.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: LONDON GROUP Expansion ONE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011012477/22.

(110013745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Maelys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.433.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 décembre 2010

(...)

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer la société Mazars SA, cabinet de révision agréé dont le siège social est situé à Luxembourg, 10A rue Henri Schnadt, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, à la fonction de réviseur d'entreprises agréé en remplacement de sa fonction de commissaire aux comptes assumée jusqu'à présent.

Son mandat de réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour copie certifiée conforme

Paul Boban

Administrateur

Référence de publication: 2011012480/21.

(110013558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Freemont Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 33.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011016397/11.

(110019680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Nima Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.860.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: NIMA FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011012482/22.

(110013737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.799.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 20 janvier 2011

Première résolution

Les Actionnaires acceptent la démission de Monsieur Alan DUNDON de son poste d'administrateur de classe B de la société avec effet au 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

Les Actionnaires acceptent la démission de Monsieur Alain PEIGNEUX de son poste d'administrateur de classe B de la société avec effet au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

Les Actionnaires nomment avec date d'effet au 1^{er} janvier 2011 Monsieur Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg au poste d'administrateur de classe B de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011012493/21.

(110013597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Talerion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.327.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011016616/12.

(110019801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

W. S. A. s. à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange,
R.C.S. Luxembourg B 16.461.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.
MAZARS
Signature

Référence de publication: 2011016669/13.

(110019786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Aphilion SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.962.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.
Pour APHILION SIF
BGL BNP Paribas
Signatures

Référence de publication: 2011016670/13.

(110019503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Allegoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 3, Um Klaeppchen.
R.C.S. Luxembourg B 99.042.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2011016676/13.

(110019392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Argolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 16, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 90.880.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011016678/13.

(110019416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.080.

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAHLIA B SICAR S.C.A.

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011016717/15.

(110019466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Investment Select II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.729.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016449/10.

(110019217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

IBC Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011016450/10.

(110019419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Gridway S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011016437/10.

(110019552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.
